

Communication du commissaire provisoire de Swissmetal Industries SA aux créanciers et aux médias.

**Avocat Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, est institué commissaire provisoire de Swissmetal Industries SA - Tâches**

Berne, le 25 juillet 2011.

Le juge du concordat compétent de la magistrature Dorneck-Thierstein a admis provisoirement la requête de sursis concordataire de Swissmetal Industries SA ce mercredi 20 juillet 2011. L'avocat Dr. Fritz Rothenbühler, du cabinet d'avocats Wenger Plattner de Berne a été nommé commissaire provisoire.

Dans le cadre de son activité de commissaire provisoire, le Dr. Rothenbühler assurera la surveillance des activités commerciales de Swissmetal Industries SA dans l'intérêt de tous les créanciers. De plus, il jugera et analysera la situation de la société et les perspectives d'assainissement. Son rapport à ce sujet doit être déposé chez le juge jusqu'à mi-septembre 2011. Le mandat judiciaire du commissaire provisoire comporte exclusivement la sauvegarde des droits des créanciers.

Le commissaire provisoire et ses collaborateurs ont mené des entretiens avec la direction de Swissmetal Industries SA, les représentants des banques, du personnel ainsi que des syndicats. La délimitation des problèmes spécifiques survenus, les tâches à accomplir et leur classement par ordre de priorité ont constitué le centre de ces entretiens. En même temps, une liste des décisions à prendre sera établie en étroite collaboration avec les personnes concernées.

Le commissaire provisoire envisage d'informer les médias à intervalles réguliers. Une première information est prévue pour le vendredi 29 juillet 2011. Le commissaire provisoire compte sur la compréhension des représentants des médias pour le fait qu'il ne pourra être à disposition à des demandes individuelles en vertu de ses impératifs d'horaire. Pour donner satisfaction au grand besoin d'information, une page web a été mise en ligne. C'est ainsi que les informations du commissaire provisoire seront rendues accessibles à toutes personnes concernées et au public intéressé ([www.sachwalter-swissmetal.ch](http://www.sachwalter-swissmetal.ch)).

\*\*\*

**Pour des informations complémentaires:**

Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner Rechtsanwälte, téléphone 031 357 00 00  
(e-mail: [swissmetal@wenger-plattner.ch](mailto:swissmetal@wenger-plattner.ch))